

CONSEIL PARTICIPATIF
PROCES-VERBAL - séance du mercredi 16 décembre 2020

Présidence :

FERRETTI Lavinia

Envoyé à :

Mesdames, Messieurs,
BITAR Christophe
BRIGITTE Océane
CARTA Constance
COET Philippe (secrétaire de séance)
CONRAD Christoph
CRIVELLI Paolo
DETRAZ Manon
GAJO Laurent
GRESPLAN Patrick
HAEBERLI Eric
IHSANE Tabea
JACCARD Jean-Philippe
LEPORATTI Roberto
MADROÑAL Abraham
MAUBERGER Manon
MELI Cinthia
MIELE Raffaella – *remplace Mme Décombaz*
MITTERMAYER Catherine
PELLIZARI Judith
PIGUET Laure
PIZZINATO DELCEY Danièle
RACINE Isabelle
REY André-Louis
SWIFT Simon
RUBAL Sandra (*ex officio*)
WETZEL René
ZHANG Laure
ZUFFEREY Nicolas

Absents :

Mesdames, Messieurs,
BERMUDEZ Luana, excusée – *démissionnaire au 15.12.2020*
DECOMBAZ Arielle, excusée – *démissionnaire au 15.12.2020* – remplacée par Mme Miele
ELSIG Frédéric, excusé
FRUTIGER Olivier (*ex officio*), excusé
KABBACH Alexandre, excusé
KEHL Victoria
MISTRETTA Alessia
PEREIRAS GOMES Stéphanie
PIEGAY Nathalie, excusée
TEIXEIRA QUEIROS Michael, excusé

Assiste à la séance :

Vice-doyennes Irène HERRMANN, Francesca SERRA, Vice-doyen Lorenz BAUMER.
Le doyen Jan BLAN est excusé.

La séance se déroule en visioconférence pour tenir compte de la situation sanitaire.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2020 (PV No 2020/3) :

Adopté à l'unanimité, moins une abstention.

2. Annonce des divers :

Pas de divers.

3. Communications de la présidente :

La présidente demande aux intervenants de bien vouloir se nommer afin de faciliter l'établissement du procès-verbal.

4. Communications du doyen :

Absent, le doyen est remplacé par les vice-doyens. Pas de communication.

5. Questions au décanat :

Pas de question au décanat.

6. Projet de modification du plan d'études d'Histoire ancienne (BA-MA) :

L'élément le plus important de cette modification est la transformation de la numismatique en un enseignement obligatoire. Pour le surplus, il s'agit uniquement d'adapter les plans à la pratique.

Pas de question.

Adopté à l'unanimité.

7. Projet de modification du plan d'études d'Italien (BA) :

Ce projet prend en compte deux évolutions récentes importantes, d'une part l'augmentation du nombre d'étudiants non italophones et d'autre part les changements intervenus au sein du corps enseignant.

Pas de question.

Adopté à l'unanimité.

8. Projet de modification du plan d'études de Langues et littératures françaises et latines médiévales (BA) :

Ce projet renforce la place de la méthodologie dans le plan et améliore l'articulation entre philologie et linguistique d'une part, littérature d'autre part. A noter l'introduction des humanités numériques dans le plan.

Pas de question.

Adopté à l'unanimité.

9. Projet de modification du plan d'études de Langues et littératures françaises modernes / littérature française médiévale (BA) :

La modification touche le module de médiéval dans le plan de français moderne. La présentation de la tradition littéraire au Moyen Age s'en trouvera améliorée.

Pas de question.

Adopté à l'unanimité.

10. Projet de modification du plan d'études d'Arabe (BA et MA) :

L'objectif de ce projet est double : développer la pratique, surtout orale, de la langue en 3^e année de BA, et au niveau du MA ouvrir le module libre aux étudiants étrangers à la discipline.

Pas de question.

Adopté à l'unanimité.

11. Projet de modification du plan d'études de Littérature comparée (BA et MA) :

Le but est de donner plus de visibilité à la discipline et une meilleure lisibilité au plan. La présidente signale qu'il faudra modifier le Règlement d'études en cas d'adoption du projet, l'intitulé de la discipline devenant « littérature générale et comparée ».

M. M. Rueff précise que le plan subit ici une refonte totale destinée à le mettre en phase avec l'état actuel de la recherche dans le domaine.

Pas de question.

Adopté à l'unanimité.

12. Projet de modification du plan d'études d'Égyptologie et copte (BA et MA) :

Cette modification introduit l'histoire de l'art de l'Égypte ancienne dans le *cursus*. Elle donne au plan une plus grande cohérence, notamment en améliorant l'unité thématique de certains modules.

Pas de question.

Adopté à l'unanimité.

13. Projet de modification du plan d'études Etudes mésopotamiennes (BA et MA) :

Cette modification répond aux attentes des étudiants. Elle renforce d'une part l'enseignement de l'Akkadien et du Sumérien au BA, et d'autre part les enseignements au niveau du MA.

Pas de question.

Adopté à l'unanimité.

14. Projet de modification du plan d'études du Master en Ethnomusicologie (MA) :

Ce master relativement récent est porté par l'unité de musicologie en collaboration avec l'Université de Neuchâtel et la Haute Ecole de Musique. Il s'agit maintenant de tenir compte de l'expérience acquise et des attentes exprimées par les étudiants, notamment en augmentant le nombre de cours à choix.

Pas de question.

Adopté à l'unanimité.

La présidente remercie toutes les personnes qui ont participé à la séance pour répondre à d'éventuelles questions sur les projets. La vice-doyenne I. Herrmann remercie à son tour la présidente pour sa présentation concise de chaque plan.

15. Bien-être étudiant (point présenté par le corps étudiantin) :

La présidente propose aux représentants étudiants de passer en revue les divers points du document soumis au Conseil. Mme O. Brigitte précise que le but est de mettre en évidence plusieurs problèmes identifiés avant et pendant la crise.

Mme M. Mauberger donne plusieurs exemples de communication déficiente : information reçue après une échéance, absence de réaction du décanat, incertitude sur certaines directives du Rectorat. La vice-doyenne I. Herrmann comprend que les étudiants aient parfois l'impression d'être oubliés. Le décanat s'est effectivement concentré sur la communication aux enseignants et a sans le vouloir négligé l'information aux étudiants. La vice-doyenne F. Serra souligne la difficulté d'adapter la communication du Rectorat dans une situation très évolutive. Le décanat s'efforce de suivre au plus près cette évolution, mais elle admet la nécessité d'améliorer la communication destinée aux étudiantes et étudiants. M. C. Conrad constate que le problème touche aussi les enseignants, confrontés parfois à des interprétations divergentes des directives du Rectorat selon la faculté ou le centre interfacultaire. Il n'attend pas plus de communication, mais une communication plus ciblée et surtout partagée avec les étudiants pour garantir le même niveau d'information. Il suggère la création d'un lieu de partage des informations, par exemple une page web. Il s'insurge, au passage, contre la directive du Rectorat concernant la surveillance des examens et se déclare opposé à cette sorte de « flicage ». Mme M. Mauberger confirme l'intérêt des étudiants pour un croisement des informations avec les enseignants.

Mme L. Piguet revient sur la question de la surveillance des examens et se demande si la Faculté ne devrait pas prendre position. La vice-doyenne F. Serra signale que le doyen est en discussion avec le Rectorat à ce sujet, une telle surveillance n'étant pas perçue comme nécessaire en Lettres.

La présidente souligne le besoin d'une communication efficace et d'un partage des informations données aux enseignants et aux étudiants. La vice-doyenne F. Serra demande de préciser la nature de cette communication, globale ou ciblant la seule population étudiante. M. C. Conrad estime qu'elle doit être différenciée, les besoins des corps n'étant pas identiques. Par contre chaque corps doit connaître le niveau d'information de l'autre. Il insiste sur l'utilité d'un lieu de partage de l'information, à l'exemple de ce qui existe pour le Conseil décanal sous forme de résumés publiés sur le site de la Faculté. Il relève dans le texte des étudiants une phrase concernant une prise de décision partagée. Il estime cette approche inappropriée en période de crise. Mme O. Brigitte indique que cette phrase fait référence à une réunion de préparation de la rentrée à laquelle elle n'a pas pu participer faute de savoir où et quand.

M. C. Bitar se félicite des discussions entre le décanat et l'AEL à propos de la semaine de révision. Il souhaite maintenant que le décanat communique clairement le statut de cette semaine, pendant laquelle les enseignements seront facultatifs, cela pour éviter tout malentendu avec les enseignants. La pérennisation de cette semaine fait par ailleurs l'objet de négociations entre le Rectorat et les associations estudiantines.

La présidente note que cet objet comporte deux volets, la cas particulier de la semaine de révision du mois de mai prochain et l'instauration d'une semaine de révision permanente avant la session de mai-juin.

M. J.-Ph. Jaccard fait remarquer que cette semaine pose des problèmes d'organisation de l'enseignement dans un semestre dont le nombre de semaines diminue pour toutes sortes de raisons. Il serait préférable de repousser les examens plutôt que de réduire la durée du semestre. M. C. Bitar partage cette inquiétude, mais Mme S. Rubal signale que repousser les examens compliquerait considérablement le travail du service qui s'en occupe. Les sessions de mai-juin et d'août-septembre sont déjà très proches et mettent sous forte pression le personnel administratif. L'on peut discuter d'aménagements mais en gardant toujours à l'esprit leurs possibles effets sur l'organisation des examens. Mme L. Piguët estime nécessaire cette semaine, mais comprend bien les difficultés du service des examens. Elle suggère d'engager une personne de plus. Se référant à l'ancien calendrier académique, Mme C. Carta s'interroge sur la possibilité d'avancer le début des cours en février, voire en janvier. Mme M. Mauberger rappelle que cette option n'a pas été retenue à cause d'un éventuel conflit avec la semaine de vacances scolaires de février. Reste qu'une pause de deux mois pendant l'intersemestre ne paraît pas indispensable. M. C. Conrad est d'avis que la durée du semestre doit rester de l'ordre de 12 à 13 semaines et que l'intersemestre est la seule période sur laquelle il serait possible de gagner une semaine.

La présidente constate une unanimité sur l'utilité de cette semaine de révision, mais que son inscription dans le calendrier pose des problèmes pratiques. Elle souligne la nécessité de réunir tous les corps pour trouver une solution. La vice-doyenne F. Serra voit là une gageure, notamment à cause des contraintes que connaît le service des examens. Elle rappelle que le doyen a dû convaincre le Rectorat pour obtenir cette semaine en 2021 et que la réflexion doit maintenant porter sur la suite. Elle précise que le cadre de cette réflexion n'est pas encore fixé, mais devrait l'être au début de l'année prochaine.

M. C. Bitar revient sur la demande initiale. La vice-doyenne F. Serra répond qu'une information a déjà été diffusée, mais elle propose d'envoyer un nouveau message à l'approche de la semaine de révision. La présidente se félicite de l'obtention de cette semaine en 2021. Elle prend acte de l'engagement du décanat de réitérer l'information peu avant la date prévue et de poursuivre la réflexion sur la pérennisation d'une semaine de révision avant la session de mai-juin.

Mme O. Brigitte soulève la question des espaces de travail mis à la disposition des étudiantes et étudiants, dont l'importance est apparue avec acuité ce printemps lors de la fermeture des bâtiments. La question se pose à nouveau, le nombre de places de travail étant insuffisant. Elle relève ainsi qu'il n'y a pas assez de salles ouvertes pour en faire des espaces de travail ou pour y passer des examens. Elle s'interroge également sur les conditions posées par le Rectorat pour les examens passés en présence et sur l'attitude des enseignants qui devrait, dans les conditions actuelles, être bienveillante.

Le vice-doyen L. Baumer rappelle qu'une fermeture des bâtiments a un impact sur tous les corps. Quant à la mise à disposition de salles, elle engage plusieurs acteurs, en particulier pour l'ouverture proprement dite, l'entretien et la sécurité. Il constate par ailleurs que le nombre de demandes pour des examens en présence reste très modeste. Mme O. Brigitte estime que ce sont les conditions annoncées qui découragent les demandes. Il faut en effet pouvoir disposer de prises électriques pour alimenter les ordinateurs portables ou avoir le droit de sortir, ne serait-ce que pour aller aux WC, sans que cela mette fin à l'examen. Mme S. Rubal confirme le faible nombre de demandes. Elle rappelle qu'en Faculté les conditions posées pour les examens sont adaptées dans le sens d'un assouplissement, ainsi la durée réduite des écrits ou la possibilité de sortir en cours d'examen. Elle signale enfin que les espaces disponibles à Battelle sont sous-utilisés.

Mme M. Mauberger suppose que les directives très contraignantes du Rectorat ont un effet dissuasif et que les demandes seraient plus nombreuses si les aménagements prévus en Lettres étaient mieux connus. Le vice-doyen L. Baumer admet cette éventualité mais

s'inquiète surtout des étudiantes et étudiants que l'on n'arrive pas à toucher via les canaux de communication habituels. Pour ce qui est des ressources documentaires, il rappelle que les enseignants en mettent beaucoup en ligne et que d'autres sont directement accessibles par *Swisscovery*, même si les droits d'auteur ou d'éditeur limitent cette possibilité. M. N. Zufferey signale qu'un sondage mené par son département auprès des étudiants a révélé que 10% d'entre eux rencontrent des problèmes techniques. La majorité des sondés considère que l'enseignement en ligne est d'une qualité dégradée et exprime de plus un mal-être. Ouvrir plus d'espaces au sein des bâtiments contribuerait à contrer cette tendance. Mme O. Brigitte partage ce point de vue. Elle a pu constater que l'utilisation de *Swisscovery* n'est pas si simple. Mme L. Pigué ajoute que l'accès à tous les ouvrages numérisés n'est pas garanti. Le vice-doyen L. Baumer précise que ce sont les éditeurs qui empêchent le partage des documents entre bibliothèques et que pour contrer cette politique, il faudrait un accès particulier dans chaque institution.

La présidente résume cet échange : le Conseil souhaite que les bibliothèques restent ouvertes le plus possible. Il demande la mise à disposition de places de travail et d'examens dans les bâtiments, avec une meilleure information donnée aux étudiantes et étudiants concernant les possibilités existantes, ainsi que des directives précises en cas de fermeture des bibliothèques et bâtiments visant à harmoniser les pratiques et exigences du corps enseignant. Il estime indispensable une information régulière et générale concernant les possibilités d'aménagement et conditions de passage des examens, en particulier à l'intention des étudiantes et étudiants en difficulté, accompagnée d'un encouragement à faire connaître les besoins spécifiques.

Dans le même ordre d'idées, Mme O. Brigitte insiste sur le besoin d'un soutien particulier pour certains étudiants et sur la nécessité d'une prise en compte de la situation sanitaire. Elle évoque l'aménagement de la session de janvier-février, notamment une désinscription facilitée, et sollicite la bienveillance du corps enseignant. Elle demande, dans ce contexte, une communication claire et fréquente.

Le vice-doyen L. Baumer rappelle que la plupart des décisions sont prises au niveau du Rectorat. La situation en janvier-février n'est plus celle de juin ou d'août-septembre. Mme S. Rubal ajoute que le délai de retrait a été allongé en juin, mais pas pour les sessions suivantes. Une désinscription reste toujours possible si la demande est étayée par un certificat médical ou une attestation du pôle santé-social. De plus les enseignants peuvent désinscrire des étudiants jusqu'au jour de l'examen dans le cas de contrôles continus ou d'évaluations notées. Il est toujours possible de s'adresser au service des examens. Mme O. Brigitte voit là un bon exemple de ce qui devrait être mieux communiqué. Mme M. Mauberger confirme que ce n'est pas tant l'abandon de certains aménagements qui pose problème que l'absence d'informations sur les conditions de passage des examens. M. A.-L. Rey souligne à son tour l'importance de transmettre aux enseignants les informations communiquées aux étudiants.

Le vice-doyen L. Baumer signale que seule une information fiable, c'est-à-dire validée, peut être transmise. La difficulté réside dans le choix du moment et dans la fréquence de la communication. Il cite l'exemple du site consacré aux examens dont le contenu évolue en permanence. Cela étant, il remercie le Conseil pour les propositions constructives faites pendant la discussion et salue également le travail accompli par l'équipe du service des examens. La présidente étend ces remerciements aux étudiantes et étudiants ainsi qu'au décanat pour son ouverture.

Au moment de conclure, elle s'interroge sur l'utilité d'un vote qui renverrait l'objet au bureau pour qu'il élabore un document de synthèse. Mme M. Mauberger suggère d'utiliser le procès-verbal. La présidente rappelle que le procès-verbal est mis en ligne sur le site de la Faculté, mais qu'il doit être au préalable approuvé. M. A.-L. Rey émet l'idée d'utiliser comme vecteur d'information le communiqué de séance, à condition d'en développer le contenu. Cette proposition est retenue.

La présidente propose que le Conseil vote pour affirmer son soutien aux demandes exprimées ce soir et aux engagements pris pour l'avenir.

Ce soutien est confirmé à l'unanimité par le vote du Conseil.

16. Divers :

Pas de divers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

★ ★ ★